

www.unac.asso.fr

□ unacxl@gmail.com

16 octobre 2015



UNE VIEILLE MANIE QUI CONFINE À L'OBSESSION

Mais que font-ils quand les portes de l'avion sont fermées ?

De façon lancinante, cette question taraude les Directions des compagnies aériennes depuis l'invention des aéronefs. À XL Airways, nous avons les **fiches d'évaluation** et leur utilisation doit être, à notre sens, strictement encadrée.

Ce n'est pas le contrôle en tant que tel qui nous pose problème, il est prévu par la loi, dans certaines limites fixées par le Code du travail. En revanche, ce que nous contestons, c'est que ce contrôle soit effectué par les CC/CCP alors que cette prérogative devrait être réservée aux instructeurs. Aujourd'hui, ce sont eux, et eux seuls, qui sont recrutés, formés et rémunérés pour évaluer les PNC.



Le PNC est déjà le personnel le plus "jugé" de la compagnie. Étant celui qui est le plus longtemps en contact avec la clientèle, il est celui qui est le plus susceptible d'être évalué par ceux qui payent et qui nous font vivre.

De plus, il existe déjà tout un arsenal d'évaluations, qu'il s'agisse des contrôles en vol, de **rapports officiels ou officieux**, de sondages ponctuels ou récurrents. Ils ont pour origine la hiérarchie PNC, les passagers eux-mêmes, d'autres personnels de la compagnie qui voyagent en mission, etc...

L'évaluation par la maîtrise est antinomique avec la notion d'équipage. Le professionnalisme PNC ne peut s'exprimer que dans un climat de confiance, avec des PNC sereins dans leurs fonctions et non sous la menace d'une mauvaise note dans leur dossier.

Nous nous opposerons toujours à la caporalisation des chefs de cabine. L'effet pervers, c'est que ce n'est pas la satisfaction du client qui sera recherchée, mais celle du notateur.

N'oublions pas que ces fiches peuvent avoir un impact direct sur la carrière des PNC.

De façon sournoise, l'évaluation des PNC par les CC/CCP sert également un autre objectif : **l'évaluation des CC/CCP**.

En effet, ceux qui seront trop laxistes et qui ne manieront pas les fiches avec suffisamment d'assiduité seront... mal notés. Ceux qui chercheront à se débarrasser de cette tâche en attribuant des 10/10 à tout le monde seront considérés comme n'ayant pas compris la dimension de leur poste.

Cela ne veut pas dire que les CC et les CCP n'ont pas de rôle à jouer dans l'animation de l'équipage et dans la recherche d'une performance collective. Au contraire, leur rôle est essentiel, mais plus que d'un petit caporal, l'équipage a besoin d'un véritable chef d'équipe qui montre l'exemple, qui transmet de l'enthousiasme, qui sait corriger les déviations lorsqu'elles se produisent, et cela pour le bien de l'équipage, car lorsqu'un PNC ne fait pas son boulot correctement c'est l'équipage qui trinque.

2 FAUSSE OFFRE D'EMPLOI

Erreur, plaisanterie ou malveillance?

Vous l'avez peut-être remarqué, une annonce concernant un recrutement SUNLINE a été brièvement affichée, à notre insu, sur le panneau d'affichage UNAC.

L'affichage syndical est protégé par le code du travail. Tout arrachage, affichage sauvage ou annotation engage la responsabilité pénale de son auteur qui s'expose à un délit d'entrave* à l'activité syndicale.

Une enquête est en cours.



* Délit d'entrave : Les sanctions pour une personne physique peuvent aller jusqu'à un an d'emprisonnement et une amende de 3750 €.

Les sanctions sont multipliées par cinq pour une personne morale (un syndicat).

Des dommages et intérêts peuvent également être demandés.

PAROLE DE PNC...

Je fais partie depuis le début de l'équipe UNAC.

Cela faisait déjà quelques temps que l'on entendait parler dans les galleys de la nécessité d'un second syndicat. En mars 2015, après une longue discussion en escale avec Éric, nous avons décidé de créer l'UNAC XL Airways.

Comme beaucoup d'entre vous, nous avions fait le même constat : un ras le bol des PNC semblait s'installer et un électrochoc dans la représentation syndicale nous semblait la seule solution pour être entendus et faire évoluer nos conditions de travail.

De ma propre expérience, j'étais déjà convaincu que la présence d'un second syndicat dans une compagnie comme la notre était nécessaire et contrairement à ce qui a été dit, cela ne divisera pas la population PNC XL Airways.

Lors de la création d'une section syndicale, un seul représentant peut être légalement nommé, Éric a été choisit. J'ai décidé aujourd'hui de me présenter à vous.

Vos questions ou suggestions seront les bienvenues, n'hésitez pas à me solliciter.

Christian GAUTHIEZ

